



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25/06/2026

Présents :

Mme BERTHIER Fanny, M. CHAMPION Jean-Pierre, Mme DEBOFFLES Céline, Mme DELLOUE Alexandra, M. DEVAUX Patrick, M. MABRU Philippe, M. MONTERNIER Pierre-Axel, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme SEIGNEURET Vanessa, M. VANNIER Thomas

Procuration(s) :

Mme VERNUS-PROST Nathalie donne pouvoir à M. CHAMPION Jean-Pierre, Mme VETTER Marlène donne pouvoir à Mme DEBOFFLES Céline, Mme BOUDIGUES Sandrine donne pouvoir à M. MABRU Philippe

Excusé(s) :

Mme BOUDIGUES Sandrine, Mme VERNUS-PROST Nathalie, Mme VETTER Marlène

Secrétaire de séance : Mme BERTHIER Fanny
Pierre

Président de séance : M. CHAMPION Jean-

Puis, selon l'ordre du jour :

1 - Validation des procès-verbaux du 19/05/2026 et 25/06/2026

Aucune modification n'ayant été demandé les procès-verbaux sont validés.

2 - Désignation d'un représentant à la CLECT (délibération n°2026-06-02)

Monsieur Le Maire explique que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Chacune des communes doit avoir un représentant. Monsieur Jean-Pierre CHAMPION propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers, à l'unanimité

- **ACCEPTE** que Monsieur Jean-Pierre CHAMPION représente la commune au sein de la CLECT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette nomination.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Désignation du correspondant incendie et secours (délibération n°2026-06-03)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, notamment son article 13 qui prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731.3 du Code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant incendie et secours doit être désigné.

Vu le décret n°2022-1091 du 29/07/2022 qui fixe les conditions et modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction,

Vu l'article D731-14 du Code de la sécurité intérieure, créé par l'article 1er du décret précité,

Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans les communes sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. Considérant qu'à ce jour, aucun adjoint au maire ou conseiller municipal n'est en charge des questions de sécurité civile, il revient donc au conseil municipal de désigner en son sein un correspondant incendie et secours.

Considérant qu'il est proposé de désigner Madame Céline DEBOFFLES comme correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Madame Céline DEBOFFLES comme correspondant incendie et secours,
- **DIT** que M. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmis au contrôle de légalité
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Décision modificative n°1 (délibération n°2026-06-04)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que pour régler la facture de l'installation du compteur électrique pour le marché situé place du Cheval Blanc, Il est nécessaire de faire l'écriture suivante en investissement :

Prélèvement de 3 556.00 € sur le compte 21538 opération 186 (modernisation de l'éclairage public) pour les imputer sur le compte 21538 (non individualisé).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'écriture citée ci-dessus
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Convention de groupement pour la lutte contre les déchets avec le SMIDOM et CITEO (délibération n°2026-06-05)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'au 31/12/2025 la commune avait une convention signée avec CITEO. Cette société a fait évoluer sa politique ainsi pour 2026 les syndicats peuvent porter la convention pour ses communes adhérentes comme le font les Communautés de Communes.

Un autre changement a été fait par CITEO pour 2026 : les communes de moins de 1500 habitants ne peuvent plus signer directement la convention et doivent se regrouper.

Le regroupement de nos 33 communes permettrait au SMIDOM de récupérer annuellement 0.90 € par habitant soit 40 500 € environ.

Cette solidarité contribuerait à couvrir en partie les frais de nettoyage des PAV qui sont estimés annuellement à 110 000 € deux tiers représentant la masse salariale chargée des postes concernant le nettoyage des PAV, un tiers représentant les près de 55 000km parcourus avec les véhicules du Smidom.

Pour encourager les communes à collaborer à l'entretien de ces PAV, nous proposons une répartition de la contribution CITEO à 50/50 répartis ensuite par commune selon le nombre d'habitants par commune selon la population INSEE municipale N-1.

Comme annoncé lors du Comité syndical du 27 juin, le SMIDOM souhaite signer la convention pour l'ensemble des communes de son territoire. Le SMIDOM nous demande de signer une convention de groupement qui permettrait la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnées avec Citeo.

Chacune des communes doit désigner un référent. Monsieur le Maire propose sa candidature étant donné

qu'il est déjà le représentant titulaire au SMIDOM.

La présente convention entre en vigueur au 1er janvier 2026 et le demeure jusqu'à versement du solde du soutien LDA ou date de résiliation de la Convention LDA signée entre le responsable du groupement et Citeo.

Pierré-Axel MONTERNIER demande des précisions sur les différentes parties. Monsieur Jean-Pierre CHAMPION lui répond que tout est indiqué dans la convention.

Alexandra DELLOUE demande si cela inclus les épaves. Monsieur le Maire lui répond que les épaves ne sont pas concernées par cette convention mais que nous avons, via la Communauté de Communes Val de Saône Centre une société qui s'en occupe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la convention de groupement ci-dessus présentée.
- **DESIGNE** M. Jean-Pierre CHAMPION comme référent de la commune.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6 - Convention mandat de recettes pour la perception des recettes au titre de l'exploitation de la borne IRVE et fixation des tarifs (délibération n°2026-06-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1611-7-1 et L 2224-37 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu le projet de convention de mandat d'encaissement de recette liées à l'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) annexé à la présente délibération ;

Considérant que la commune de Mogneneins, a adhéré au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur ;

Considérant que l'entreprise FRESHMILE a été déclarée attributaire du marché n°24013AO1 en tant que co-traitant aux côtés des entreprises Serpollet, Serpollet Centre-Est, SARESE et ENSIO EST pour la « Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - secteur Nord-Ouest » ;

Considérant la nécessité pour la commune de Mogneneins de donner mandat à un Mandataire (la société FRESHMILE), pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques ;

Considérant que le Mandataire agira au nom et pour le compte de la commune de Mogneneins, il sera chargé notamment de :

- Appliquer la tarification mise en place par la commune de Mogneneins, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- Encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Considérant la nécessité de consulter le comptable public pour avis favorable ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer librement les montants des redevances applicables à l'exploitation des bornes IRVE et des frais de stationnement, sur la base de la proposition tarifaire suivante, soumise à sa décision :

	Borne < 20 kW	20 kW < Borne < 40 kW	Borne > 40 kW
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,45 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 8h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 2h de stationnement

Monsieur Patrick DEVAUX demande s'il y a eu une étude de marché. Monsieur le Maire lui répond négativement.

Il demande s'il ne serait pas intéressant de connaître la fréquentation des bornes de Saint-Didier sur Chalaronne et Thoissey.

Vanessa SEIGNEURET signale que des personnes se gare devant la borne. Monsieur Jean-Pierre CHAMPION rappelle qu'il y a un panneau d'interdiction de stationner pour les véhicules qui ne se servent pas de la borne.

Pierre-Axel MONTERNIER demande de faire un point sur l'utilisation de la borne d'ici 6 mois voire 1 an.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 0 contre, 1 abstention : Didier REY), le Conseil Municipal :

- **CONFIE**, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) au nom et pour le compte de la commune de Mogneneins après avis favorable du comptable public ;
- **APPROUVE** dans son intégralité, la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement de la colonne **20 kW < Borne < 40 kW**;
- **DELEGUE** à Monsieur le Maire le pouvoir d'ajuster annuellement les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10 % par rapport aux tarifs approuvés ;
Le maire devra justifier et informer le conseil municipal de toute modification opérée
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

7 - Modernisation Eclairage public : validation de l'avenant projet définitif et plan de financement (délibération n°2026-06-07)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du 29 mai 2026 le SIEA nous a fait parvenir le plan de financement et le tableau d'amortissement de l'avance de trésorerie remboursable proposé pour l'opération Modernisation full led luminaires et kits retrofit led.

Selon le programme détaillé reste à charge pour la commune un montant de 12 552.66 €.

Un appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense sera fait dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise soit 10 669.76 €

Concernant le montant finançable dans le cadre du dossier INTRACING le financement se fera sur 11 ans comme indiqué dans le tableau d'amortissement ci-joint.

Monsieur Philippe MABRU demande si la gestion de l'extinction des points lumineux sera faite de la même façon qu'aujourd'hui. Monsieur le Maire répond que non. Il y aura une application de gestion à distance qui permettra également d'avoir des horaires d'été et d'hiver ainsi que d'autres possibilités.

Monsieur Thomas VANNIER demande si l'on ne pourrait pas faire une étude pour l'éclairage des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour, 0 contre et 1 abstention : Didier REY), le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le SIEA.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

8 - Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe qu'il a signé :

- Un devis de 1397.76 € TTC avec la sté COSMOS Géomètres experts pour le bornage de la VC 35.
- Une convention de partenariat avec l'ADAPT dans le cadre de la formation à distance au coworking d'une personne en formation à distance.

9 - Compte-rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

N° DOSSIER	DEPOT LE		OBJET	DECISION	DATE
DIA00125226V0010	17/06/2026	Maître DEPEUPIERE	Vente MALLET/CHARLET	Non préemption	23/06/2026
DP00125226V0005	30/01/2026	REMY Jean-Bernard	Pergolla	ACCORDE	13/05/2026
DP00125226V0018	10/04/2026	GUENDOUZ Naème	Réhabilitation bâtiment +piscine+clôture	ACCORDE avec prescriptions	28/05/2026
DP00125226V0020	07/05/2026	CERTA TOITURE (Gueneau)	2 fenêtres de toit	ACCORDE	28/05/2026
DP00125226V0021	18/05/2026	MORAT Alicia	Clôtures + portail	ACCORDE avec prescriptions	15/06/2026
CU00125226V0016	30/04/2026	COURTOIS Roger	Information	ACCORDE	22/05/2026
CU00125226V0017	29/05/2026	ACT'AVES	Information	ACCORDE	29/05/2026
CU00125226V0018	05/06/2026	MAITRE ANGELI Sophie	Information	ACCORDE	15/06/2026
CU00125226V0019	17/06/2026	THETE Yves	Information	ACCORDE	23/06/2026

10 - Rapport des commissions

Commission gestion et valorisation de l'existant

Monsieur Thomas VANNIER informe que suite à sa réunion de lundi 22/06 les points suivants ont été évoqués :

- Demande d'un devis à l'entreprise COTTEY Frères pour la rénovation du rond-point du Clos des Vergers.
- Rénovation des toilettes publiques : contacter la Sté Duboeuf Brandao pour changer les toilettes. Madame Alexandra DELLOUE a rendez-vous demain avec la Sté Maurice GIRARD pour savoir s'il vaut mieux peindre ou carrelé les toilettes.
- Monsieur Patrick DEVAUX à rendez-vous avec Mme DUCROZET pour faire inscrire ou pas l'église et voir quelles en sont les conditions.
- Un point a été fait sur la gestion administrative du cimetière. Rien à dire.
- l'ANCT propose un service de l'Etat pour sortir du numérique. Il y aurait éventuellement une aide pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les prérequis : avoir un nom de domaine en .fr. Il se charge de faire la demande auprès de LWS qui gère déjà notre domaine en .com.
- Suite à la commande du téléphone portable destiné à notre agent technique c'est une box que l'on a reçu.

Monsieur Patrick DEVAUX informe que l'organisme "Le souvenir Français" peut s'occuper de la rénovation des tombes des soldats. A voir.

Commission économie, jeunesse, culture, animations et associations

Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER informe que sa commission s'est réunie le 10/06. Il a été évoqué :

- Le bilan des activités passées et à venir :

- * Balade Contée du 05/06 : une trentaine de personnes sont venues. C'est encourageant.
- * Marché : les 2 premières animations ont bien été accueillies.
- * Fête de la musique du 21/06 : tout s'est bien passé mis à part un problème d'éclairage. A voir pour l'année prochaine.
- * L'animation organisée par la Bibliothèque "Partir en Livre" se prépare. Philippe MABRU demande de préciser les zones à sécuriser.
- * Les premiers retours sont arrivés concernant le vide-greniers itinérant organisé par la commune.
- * Le feu d'artifices du 11/06 est offert par la commune et l'association Cap Culture et Loisirs organise un Karaoké géant ainsi que des repas et boissons.

Concernant le coworking une réflexion est toujours en cours pour que celui-ci ne reste pas déficitaire mais puisse être au moins à l'équilibre.

- Une réunion va être organisée prochainement avec toutes les entreprises et sociétés présentes sur la commune.

- Une mise au point doit être faite sur la communication physique et numérique.

Monsieur Patrick DEVAUX intervient pour signaler que la communication est l'affaire de tous.

Il faudrait peut-être prévoir plus de groupes pour la fête de la musique de 2027 et faire des annonces sur les radios comme Radio Aléo.

A réfléchir sur l'acquisition de panneaux lumineux plus modernes.

Suite à la réunion à la CCVSC sur la transition énergétique un point sera fait ultérieurement car il y a beaucoup de choses intéressantes à savoir.

Commission travaux

Monsieur Didier REY informe que suite à un incident c'est Monsieur Philippe MABRU qui va dès à présent recevoir les agents techniques une fois par semaine (tous les jeudis).

Plusieurs devis ont été demandés :

- Saône Elagage : 2 arbres rue du Couchoux + diverses autres interventions
- Discount collectivités : miroir, cendriers...
- Pour le nettoyage des croix
- pour le fossé de la RD 933 et au Paquis
- Cottey Frères pour le mur de la salle des fêtes dont le crépi tombe.

La déclaration de travaux pour la construction d'un abri bois pour le matériel du service technique a été faite. La vente de bois est en cours. 19 lots ont été numérotés et sont à vendre. Merci de communiquer à ce sujet. Les travaux de la Croix Goyet viennent de finir, l'intervention pour le cheneau d'un administré a été faite et les travaux de bardage au Cheval Blanc vont commencer.

Suite à la réunion avec la commission mobilité, déplacements et accessibilité, un rendez-vous sera fixé avec un agriculteur.

Un mail a été fait concernant le passage du bus à Flurieux qui n'a pas lieu d'être. A suivre.

Commission urbanisme, qualité et cadre de vie

Monsieur Christophe POULAIN informe :

- de l'installation du bureau du SCOTT le 20 mai dernier.
- qu'avec Monsieur Le Maire ils ont reçu en Mairie M. RICOL concernant les travaux envisagés sur la ferme située Montée des Couchoux. Un permis sera déposé prochainement.
- qu'une réunion de la commission s'est faite le 26/05
- qu'avec Monsieur Jean-Pierre CHAMPION ils ont eu rendez-vous avec le SIEA pour l'éclairage public,
- que le 12 juin ils ont reçu M. MARTIN pour le rachat de la maison Chaîne.
- que le 17 juin il s'est rendu à la Communauté de communes pour une réunion de la commission assainissement. Un résumé sera fait en fin d'année.

11 - Questions diverses

Madame Alexandra DELLOUE, suite à la réunion du Conseil de Classe, se demande s'il n'aurait pas mieux valu que ce soit une personne élue au SIVOS qui soit référente scolaire. Elle ne comprend pas quel est réellement son rôle. Comment se transmettent les différentes informations ?

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION lui répond que le SIVOS et la directrice de l'école ont été informés qu'elle avait été élue référente scolaire et qu'ils se doivent de lui transmettre les informations.

Elle évoque également la demande de la directrice pour une participation à un voyage scolaire qui devrait se faire l'année prochaine.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION l'informe qu'une fois les besoins listés une demande est faite aux deux communes du SIVOS.

Monsieur Philippe MABRU alerte sur l'augmentation du nombre de pigeons sur le clocher. Il demande également pourquoi il y a des transformateurs qui ont été déposés un peu partout. Cela a-t-il un lien avec les coupures électriques à venir ?

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION répond que l'on n'a pas été informé de la mise en place de ses transformateurs et que oui c'est peut-être pour pallier aux nombreuses coupures électriques prévues.

Pierre-Axel demande pourquoi il n'y a pas de délestage dans ses cas là ?

Thomas VANNIER s'interroge sur le savoir vivre et le savoir être des habitants.

Pierre-Axel informe que la demande des gérants du Cheval Blanc pour passer en bail commercial est toujours en cours d'étude. Il aimerait également que les membres du Conseil lui fassent part de leur ressenti.

L'ordre du jour étant fini, la séance est levée à 23h45

La Secrétaire de séance,
Fanny BERTHIER

Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION

